



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 JUIN 2023**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

*Date de la convocation :*  
15/06/2023

*Date d'affichage :*  
15/06/2023

**OBJET : Convention  
entretien du balisage des  
circuits vélo**

L'an deux mille vingt-trois  
le vingt-deux juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY.  
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET,  
RAGOBERT, URBAIN.

Excusée : Madame GUÉRU.

Absents : Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ, BONNOT.

Secrétaire : Madame FONTENY.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire donne lecture du projet de convention relative à l'entretien du balisage des circuits vélo de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

La Commune sera chargée de l'entretien.

Cette convention est consentie pour une durée de 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
autorise le Maire à la signer.

Fait à Nançay, le 23 juin 2023

La secrétaire,

La 1<sup>ère</sup> adjointe,

Nathalie FONTENY.

Murielle BOUGIS.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 23 juin 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :